

2 F ASSOCIES (DECO & QUARTZ)
Société à responsabilité limitée
au capital de 10000 euros
Siège social : CARREFOUR DU LARIVOT
LOT DALMAZIR
97351 Matoury
491 996 336 RCS Cayenne

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 05 JUILLET 2024

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La société ERA, Société par action simplifiée, au capital de 10000 euros dont le siège social est 9 Rue des noix de coco 97300 Cayenne immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 921 698 478 RCS CAYENNE représentée par RAMOS Escarlin, Présidente,

Propriétaire de la totalité des 1000 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société 2 F ASSOCIES (DECO & QUARTZ),

Associée unique de ladite société,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

Après avoir pris connaissance du rapport de la Gérante non associée, et devant se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 3 – Dénomination sociale
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - MODIFICATION STATUTAIRE DE L'ARTICLE « ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE »

L'associée unique décide de modifier comme suit l'article :

« ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale : 2F ASSOCIES

Et pour sigle commercial :

STONE DESIGN

Tous les actes et les documents émanant de la société et destinés aux tiers indiqueront la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « Société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social. »

DEUXIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Fait à Matoury le 05 juillet 2024

L'associée unique

DocuSigned by:
Représenté par Mme Escarlin Mercedes RAMOS
Escarlin Mercedes RAMOS
9EE0EDDFFF424ED...

« lu et approuvé »

x Lu et
approuvé